

## Tarifs de location du Centre évangélique Tavannes (CET) - 2019

Pos.	Type de salle	Tarifs
1	Salle principale, scène, galerie, hall d'entrée, chaises, tables, y c. le jour précédent pour la répétition ou la préparation, avec sono, écran et lumière (techniciens du CET indispensables)*	1 000.00 fr.
2	Salle principale, scène, galerie, hall d'entrée, chaises, tables, avec petite sono	600.00 fr.
3	Réfectoire (150 pl.) y compris comptoir côté réfectoire ( tiroirs frigorifiques, évier)	250.00 fr.
4	Réfectoire (150 pl.) avec cuisine et cellier (frigo et congélateur) et armoires à vaisselle - sans cuisinier	500.00 fr.
3a/4a	<input type="checkbox"/> Sans machine à café <input type="checkbox"/> Avec machine à café (1.00 fr par café / cagnotte)	
5	Local du groupe de jeunes	300.00 fr.
6	Autres locaux pour séances, cours, etc. par local (1/2 jour = 50%)	100.00 fr.
7	Par jour supplémentaire, pos. 1 à 6 : voir coefficient de location	
8	Taxe d'annulation (1 mois avant l'utilisation)	50% ch. 1 ou 2
9	Charges, forfait par jour pour pos. 1	150.00 fr.
9a	Charges, forfait par jour pour pos. 2 et 4	100.00 fr.
9b	Charges, forfait par jour pour pos. 3 et 5	50.00 fr.
10	*Techniciens (par personne et par 1/2 jour)	50.00 fr.
11	Caution pour clé	50.00 fr.
12	Conciergerie:	
12a	Libérer la scène et remise en place: instruments et décoration, (forfait)	200.00 fr.
12b	Sollicitation du concierge (hors remise et reprise des locaux), par heure	50.00 fr.
12c	Travaux de nettoyage / rangement supplémentaire, par heure / personne	50.00 fr.
13	Le matériel endommagé ou manquant sera facturé au prix coûtant	

### Remarques:

- a) Exceptions : Mariage et enterrement: Pour les membres ACT: gratuit; Pour non-membres ACT: 50% du tarif sur pos. 1 à 4 + charges
- b) Pour une utilisation privée des membres ACT: Les locaux du CET, à l'exception des positions 1 et 2, sont gratuits; seule une participation aux charges sera facturée. **Important:** l'organisateur de la manifestation doit être membre de l'ACT
- c) Pour une utilisation publique des membres ACT: Les positions 1 à 5, seront facturées à 50% du tarif + charges
- d) Selon le caractère de la manifestation, il peut être dérogé au présent tarif par la Commission d'administration (CA)
- e) Selon le caractère de la manifestation, la Commission d'administration (CA) peut exiger un dépôt de 1'000.00 fr. avant la manifestation
- f) Coefficients de locations: 2 jours = x1.5 / 3 jours = x2 / 4 jours = x2.2 / 5 jours = x2.4 / 6 jours = x2.8 / 7 jours = x3 / 10 jours = x3.8 / 14 jours = x4 / 21 jours = x5 / 30 jours = x 6
- g) Manifestations avec entrées payantes: prix sur demande

Tavannes, le 24 septembre 2018

Le Président de la CA: *Frédéric Moser*

La secrétaire: *Aurélie Nussbaumer*